

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	24	
Représentés :	7	
Non représentés :	2	
		<b>Séance du 17 décembre 2024</b>
L'an deux mille-vingt-quatre et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	31	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire.		
Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Sandy ROUVEL, Cyril GEEL, , Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Michel MUS, Rosa Lila HAMMACHE, Simon SASTRE, Christiane TCHA SENG NOU, Frédéric BRES, Nadège AZZINARI, Patrice de CAMARET		
Étaient absents et non représentés : Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

### Motion en faveur du service des urgences du Centre Hospitalier de Carpentras

A l'échelle de notre territoire, le centre Hospitalier de Carpentras apporte une réponse indispensable aux différentes problématiques de santé, en complément de la médecine de ville. A ce titre, un service d'urgence performant est incontournable.

Or depuis plusieurs années, les urgences du Centre Hospitalier sont sous tension, faute de personnel médical. Cette situation a atteint son paroxysme en juillet et a contraint les autorités sanitaires à faire fonctionner ce service en mode dégradé.

Aujourd'hui, force est de constater une dégradation de l'accès aux soins, tant pour la médecine de ville que pour la médecine hospitalière. Notre politique de santé publique se doit d'être au service de tous et de toutes. Elle doit se décliner avec le souci de proximité.

Les élus de la Ville de Monteux, très attachés à l'accès aux soins de leurs concitoyens, souhaitent intervenir sur les choix des responsables politiques et les décisions gouvernementales en matière de santé publique, demandent que tout soit fait pour rétablir un accès permanent, continu, jour et nuit, aux urgences du Centre Hospitalier de Carpentras.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'importance des services hospitaliers de proximité pour la population des petites villes,

**DEMANDE** à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables pour remédier à la situation de Centre Hospitalier de Carpentras.

**DENONCE** également la fermeture de 41 lits psychiatriques du Centre Hospitalier de Montfavet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Mohammed AÏTANE**

**Secrétaire de séance**

Transmis le 9/01/2025  
Publié le 9/01/2025